

# Plan national de restauration de la nature

## Invitation

Participez à l'élaboration du futur Plan national de restauration de la nature et faites entendre votre voix !

**Dans le cadre du Règlement européen sur la restauration de la nature (NRR), l'Union européenne (UE) vise à mettre en œuvre des mesures de restauration d'ici 2030 pour 20 % des habitats dégradés et à restaurer l'ensemble des écosystèmes qui en ont besoin jusqu'à 2025.**

Pour répondre à ces objectifs, le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (MECB) élabore actuellement un Plan national de restauration de la nature (NRP), qui fixera des actions concrètes pour restaurer les habitats et écosystèmes. Restaurer la nature, c'est protéger notre

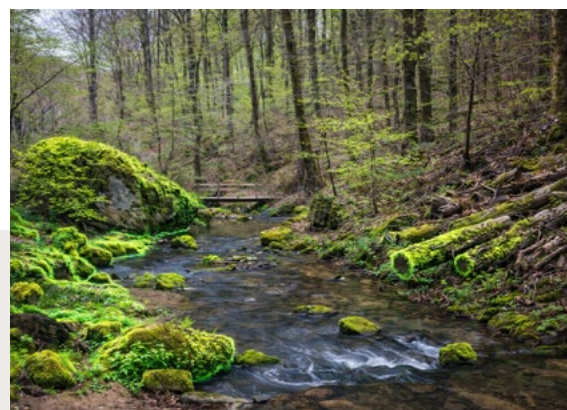
avenir : des écosystèmes sains nous aident à faire face au changement climatique, améliorent notre qualité de vie et garantissent des ressources vitales comme l'eau potable et une alimentation durable. Redonner vie aux milieux dégradés, c'est renforcer les bases mêmes de notre bien-être.

Dans cette démarche, le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité organise une consultation publique avec des ateliers thématiques réunissant les acteurs du secteur privé et public.

**L'enquête publique se déroule en ligne du 1<sup>er</sup> mars au 15 avril 2026 et est ouverte à tous :**

**[www.zesumme-vereinfachen.lu](http://www.zesumme-vereinfachen.lu)**

**Enquête  
publique en ligne**  
01.03 – 15.04.2026



# Ateliers d'échange thématiques et régionaux

Quelles mesures prévoir pour restaurer les biotopes ?

Comment améliorer les habitats d'espèces ?

Comment mettre en œuvre les mesures ?

Où restaurer prioritairement ?

Comment mettre en œuvre les mesures ?

Comment valoriser la contribution des propriétaires et gestionnaires de terrain ?

Thématiques générales

et transversales :

liens avec d'autres plans et politiques, objectifs, évaluation et révision des mesures des mesures

S'adressent aux organisations et experts de la conservation de la nature ainsi qu'aux groupes d'intérêt de secteurs concernés.

S'adressent au grand public intéressé, aux acteurs locaux, tels que préposés forestiers, organisations et syndicats régionaux ainsi qu'aux propriétaires et gestionnaires de terrains (agriculteurs, forestiers, communes).

S'adressent aux organisations, aux administrations et au grand public intéressé.

➤ 06 mars, de 9h00 à 17h00

milieu ouverts

➤ 10 mars, de 9h00 à 17h00

milieu forestier

➤ 12 mars, de 14h00 à 18h00

milieu urbain

au ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Kirchberg, Luxembourg-Ville)

➤ 18 mars, de 16h00 à 19h00

au chalet des scouts Caper Piwitschen à Capellen

➤ 19 mars, de 16h00 à 19h00

au Machera, Centre culture Grevenmacher

➤ 25 mars, de 16h00 à 19h00

au Centre écologique SISPOLO à Hosingen

➤ 14 avril, de 8h00 à 12h00

au ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Kirchberg, Luxembourg-Ville)



Inscriptions  
aux ateliers



Informations, documentation et inscriptions :

[zesumme-vereinfachen.lu](https://zesumme-vereinfachen.lu)

Organisé par le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Nous contacter : [nrp@mev.etat.lu](mailto:nrp@mev.etat.lu)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable